

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Écoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 17 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIU
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Christine VEUILLE

Présents suppléants, non votants : Sylvaine GENDRAULT, Jérôme SEJOURNE,

Absents excusés : Franck POINTEAU, Sylvain GAUTHIER

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération 2026-01 : reprises anticipées des résultats
- Délibération 2026-02 : fongibilité des crédits
- Présentation du Budget Supplémentaire (vote lors d'une prochaine séance)
- Délibération 2026-03 : tarifs eau potable 2026 – 2027
- Délibération 2026-04 : avenant Véolia n°1
- Délibération 2026-05 : étude PGSSE et demande de subvention
- Délibération 2026-06 : participation employeur mutuelle et prévoyance
- Délibération 2026-07 : signature dématérialisée
- Point sur les travaux
- Questions diverses

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Comité syndical et est étudié. Il est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération n°2026-01 : reprises anticipées des résultats

Le Président présente les affectations :

- Recette d'investissement (compte 001) : 368 159.00€
- Recette de fonctionnement (compte 002) : 63 063.53€

		Affectation des résultats
Section investissement		
Recettes de l'exercice	1 001 216.90	
Dépenses de l'exercice	- 776 590.39	
Résultat d'investissement de l'exercice	224 626.51	
Résultat reporté N-1	143 532.49	
Résultat d'investissement à reporter	368 159.00	RI compte 001
Reste à réaliser – recettes	44 220.60	
Reste à réaliser – dépenses	- 103 800.00	
Résultat d'investissement avec RAR	308 579.60	Besoin de financement
Section fonctionnement		
Recettes de l'exercice	422 805.92	
Dépenses de l'exercice	- 424 335.42	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-1 529.50	
Résultat reporté N-1	64 593.03	
Résultat de fonctionnement à reporter	63 063.53	RF compte 002

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la reprise anticipée des résultats.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération n°2026-02 : fongibilité des crédits

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les dépenses imprévues sont supprimées.

Afin de permettre un assouplissement budgétaire, la fongibilité des crédits permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Pour le SIAEP, la limite est de :

- 28 116,84€ en fonctionnement
- 40 363,98€ en investissement

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la fongibilité des crédits.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Budget supplémentaire 2026

Le Président présente le budget supplémentaire 2026 qui ne peut être voté lors de cette séance, car le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore été délivré par le Centre de Gestion Comptable de Vendôme. Il devra être voté en même temps que le CFU lors d'une prochaine séance du Comité Syndical.

Dépenses fonctionnement	BP	BPS	Total BP
011 charges à caractère général	200 491.19	200.00	200 691.19
012 charges de personnel	35 500.00	18 000.00	53 500.00
014 atténuations de produits	56 500.00	0.00	56 500.00
65 autres charges de gestions courantes	21 110.00	5 890.00	27 000.00
66 charges financières	33 000.00	1 700.00	34 700.00
67 charges exceptionnelles	7 000.00	0.00	7 000.00
68 dotations aux amortissements et aux provisions	665.00	0.00	665.00
022 dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
023 virement à la section d'investissement	0.00	37 273.00	37 273.00
042 dotations aux amortissements	132 693.38	0.00	132 693.38
TOTAUX	486 959.57	63 063.00	550 022.57

Recettes fonctionnement	BP	BPS	Total BP
70 ventes de produits et prestations de services	442 800.00	0.00	442 800.00
75 autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00
042 opérations d'ordre de transferts entre sections	44 159.57	0.00	44 159.57
002 excédent reporté	0.00	63 063.00	63 063.00
TOTAUX	486 959.57	63 063.00	550 022.57

Dépenses investissement	RAR	BP	BPS	Total BP
20 immobilisations incorporelles		0.00	15 000.00	15 000.00
21 immobilisations corporelles		0.00		
23 immobilisations en cours	103 800.00	210 358.03	136 028.38	450 186.41
16 emprunts et dettes		458 596.38	- 385 596.38	73 000.00
040 opérations d'ordre entre sections		44 159.57	0.00	44 159.57
TOTAUX	103 800.00	713 113.98	- 235 568.00	582 345.98

Recettes investissement	RAR	BP	BPS	Total BP
13 subventions d'investissement	44 220.60	0.00	0.00	44 220.60
16 emprunts et dettes		640 000.00	- 640 000.00	0.00
021 virement de la section de fonctionnement		0.00	37 273.00	37 273.00
040 opération d'ordre entre sections		132 693.38	0.00	132 693.38
001 excédent reporté		0.00	368 159.00	368 159.00
TOTAUX	44 220.60	772 693.38	- 234 568.00	582 345.98

4. Délibération n°2026-03 : tarifs eau potable 2026-2027

Le Président présente les anciens tarifs ainsi que les nouveaux tarifs de l'eau

Anciens tarifs, montant HT	Du 1/09/25 au 31/08/26	Du 1/09/26 au 31/08/27
Abonnement compteur Diamètre 15	38.00€	38.00€
Abonnement compteur Diamètre 20	45.10€	45.10€
Abonnement compteur Diamètre 30	49.50€	49.50€
Abonnement compteur Diamètre 40	53.90€	53.90€
Prix du m3 abonnés Hors OLM	1.65€	1.75€
Prix du m3 abonnés OLM	1.70€	
Gros volume à partir de 1000m3	0.85€	0.85€
Redevance performance	0.023€	0.023€

Nouveaux tarifs, montant HT	Du 1/09/25 au 31/08/26	Du 1/09/26 au 31/08/27
Abonnement compteur Diamètre 15	38.00€	38.00€
Abonnement compteur Diamètre 20	45.10€	45.10€
Abonnement compteur Diamètre 30	49.50€	49.50€
Abonnement compteur Diamètre 40	53.90€	53.90€
Prix du m3 abonnés Hors OLM	1.65€	1.75€
Prix du m3 abonnés OLM	1.70€	
Prix du m3 gros consommateurs (piscine, maison de retraite, élevage)	0.85€	0.85€
Redevance performance	0.023	0.023€

À cette tarification s'ajouteront les prestations suivantes et la redevance sur la Consommation de l'AELB :

- Ouverture ou fermeture de compteur : 20€ HT
- Relevé de compteur en dehors de la période annuelle : 31€
- Redevance de l'AELB : révision annuelle selon les tarifs votés par l'AELB

Les gros consommateurs sont : la piscine, la maison de retraite et les élevages.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Délibération n°2026-04 : avenant n°1 Véolia

Le contrat de prestation de services avec Véolia a été conclu le 5 août 2022.

L'avenant n°1 modifie le périmètre du marché en ajoutant la bâche de 400m³ et la station de surpression à Ouzouer le Marché. Le périmètre du marché comprend désormais 4 stations de surpression et 6 réservoirs.

L'intégration de ce nouveau périmètre augmentera le marché à hauteur de 37 977.18€ HT (soit 45 572.61€ TTC). Le nouveau montant du marché est de 1 304 095.05€ TTC.

Un avenant n°2 reprendra les travaux actuels de la mise en place des surpresseurs.

Fin 2026, un cabinet devra être désigné pour mettre en place le nouveau contrat de prestation de services.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant n°1

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Délibération n°2026-05 : étude PGSSE et demande de subventions

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Cette stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation est promue par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2004 et constitue un des axes majeurs d'évolution de la réglementation européenne en matière d'EDCH pour les prochaines années avec une obligation de mise en œuvre fixée au plus tard à juillet 2027 pour la ressource et janvier 2029 pour les réseaux (nouvelle directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des EDCH).

Le Président présente les 2 offres qui ont été faites :

- Indig'h2o : 14 040.00€ TTC
- Eauxilium : 16 380.00€ TTC

Le Président propose de prendre le cabinet d'étude Indig'H2O pour réaliser le PGSSE pour un montant de 14 040€.

Le Président demande l'autorisation de demander les subventions liées à cette étude.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'étude PGSSE et autorise le Président à signer le devis de Indig'H2O et à demander les subventions liées à l'étude.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Délibération n°2026-06 : participation employeur mutuelle et prévoyance

Le décret n°2022-581, relatif aux garanties de protection sociale complémentaires et à la participation obligatoire les collectivités territoriales, impose d'accorder une participation pour la complémentaire santé (mutuelle) au 1er janvier 2025 et pour la prévoyance au 1er janvier 2026. La participation peut consister à la participation à une mutuelle labélisée à laquelle les agents souscrivent individuellement.

Ils devront donner annuellement une attestation de labélisation de leur mutuelle.

Le Président propose de donner une participation mensuelle pour les mutuelles labélisée de :

- 15€ pour la mutuelle
- 15€ pour la prévoyance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la participation employeur telle décrite ci-dessus.

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Délibération n°2026-07 : signature dématérialisée

Le futur Président aura besoin, dans le cadre de ses fonctions, d'une signature dématérialisée.

Concernant l'ordonnancement, la trésorerie met à disposition une signature gratuite via Xémélios.

Concernant les autres documents à signer (délibérations, marché public...), une signature dématérialisée est nécessaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'achat d'une signature dématérialisée pour le futur Président

Vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Point sur les travaux

- Travaux château d'eau l'Ormeteau

Lors de l'étude sur la mise en place des surpresseurs au château d'eau de l'Ormeteau, il a été détecté de l'amiante sur le calorifugeage des canalisations descendantes.

L'entreprise DG désamiantage est intervenue la semaine du 2 février 2026 pour enlever l'amiante sur 2m avant la mise en place des deux surpresseurs. Des analyses ont été faites afin de s'assurer qu'aucune poussière d'amiante ne persistait dans le bâtiment.

Le coût du désamiantage est de 4 995€ HT.

Les travaux de mise en place des surpresseurs ont débuté le 10 février 2026.

10. Analyses

Elles ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres recherchés pour :

- Le Bourg secteur Sud N157, Ouzouer le Marché, réalisées le 14/11/2025.
- Le Bourg Tripleville, réalisées le 14/11/2025.
- Les écarts Membrolles, réalisées le 2/12/2025.
- Château d'eau d'Ouzouer le Marché, réalisées le 9/12/2025.
- Hameau de Anchat, réalisées le 8/01/2026
- Les écarts Membrolles, réalisées le 8/01/2026

11. Questions diverses

Le Président rappelle qu'il faut prévoir dans les années à venir les travaux suivants :

- Changement des canalisations descendantes au château d'eau l'Ormeteau avec

désamiantage du calorifugeage

- Le passage caméra des deux forages (dernier passage en 2017)
- Changement des canalisations dans le centre bourg de Charsonville

Prochain Comité Syndical le 1^{er} avril à 19h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15.

